



Jours de congés posés sur un PERCO

Par **ARH**, le **17/01/2024** à **10:11**

Bonjour,

Ma question concerne la possibilité de placer des jours de congés sur un PERCO.
Actuellement, il est possible de placer 10 jours de congés maximum par an sur un PERCO.

Est-il possible d'envisager un accord d'entreprise pour diminuer ce nombre de jours pour par exemple le faire passer à 5 jours maximum par an?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **17/01/2024** à **12:39**

[quote]

Bonjour

Est-il possible d'envisager un accord d'entreprise pour diminuer ce nombre de jours pour par exemple le faire passer à 5 jours maximum par an?[/quote]

Oui, un accord d'entreprise peut différer des conditions standards, mais cela relève de la négociation au sein de l'entreprise et non d'une disposition légale.